



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 7 février, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraîche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 5 - Claude Cloutier
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :
Siège # 4 - Alain Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

115-12-24

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - TRÉSORERIE

03.01 - Adoption du budget 2025

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - TRÉSORERIE

116-12-24

03.01 - Adoption du budget 2025

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 représentant des revenus et des dépenses de 752 056 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour l'année financière commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2025.

De plus, le conseil autorise la publication du budget sur le site internet de la municipalité à l'adresse <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de [heure de début] à [heure de fin].

117-12-24

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Magella Emond
Maire

Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière